

## **CAP D'AVANCEMENT CPIP - 25 Septembre 2019**

### **Les coulisses de la CAP**

**Juillet 2019** : alors qu'un match d'importance doit se jouer, la CAP d'avancement CPIP, le SNEPAP-FSU, las de jouer sur un terrain miné et sans éclairage suffisant (absence de notations, de mémoires de non proposition, erreurs sur les anciennetés, etc), demande son report.

**25 Septembre 2019** : les protagonistes sont réunis. L'éclairage du terrain est un peu plus efficace même s'il manque, comme tous les ans, quelques watts. La pelouse est bien irrégulière et encore parsemée de trous de taupe et autres cailloux piègeurs.

Le SNEPAP-FSU dénonce une fois encore ces conditions lamentables, refusant de participer à l'élaboration de critères d'avancement « à la bonne franquette », malgré l'insistance de l'Administration... et de la CGT IP, et exige une réunion pour que l'organisateur corrige une fois pour toute ces erreurs. Nous considérons en effet que ces critères doivent être déterminés en amont et de façon pérenne, dans le respect des textes en vigueur et en toute transparence à l'égard des agents.

Nous sommes néanmoins le Jour J. Et le match doit se jouer. Et si les participants sortaient, marquant ainsi leur désapprobation ?... L'adversaire l'emporterait sur forfait.

La CGT IP, qui se targue de connaître les textes mieux que quiconque, le sait bien : sortir c'était laisser l'Administration traiter de l'avancement seule, comme bon lui semblait.

Le public est nombreux : plusieurs milliers de collègues qui ont voté en décembre dernier pour composer une équipe de représentants du personnel, certes hétéroclite, mais une équipe qu'ils espèrent qualifiée. Ils attendent le résultat d'un match qui modifiera, pour 40 d'entre eux, leur quotidien.

L'équipe entre sur le terrain... L'arbitre donne le coup de sifflet.... Une partie CGTiste de l'équipe quitte le terrain, sort du stade... Laisant des maillots qui n'ont pas vu la moindre goutte de sueur...

Et commente le match, sans le son et sans l'image, depuis le parking....

Magnifique !

**Pour les RP SNEPAP-FSU, les postures idéologiques ont leur place hors CAP ou en déclaration liminaire le jour de celle-ci. Le SNEPAP-FSU estime qu'un représentant du personnel, lorsque la CAP se déroule, doit s'attacher au respect par l'Administration des textes en vigueur, contrairement à ce que prônent nos homologues de la CGT IP, parce qu'ils sont les seuls dont nos collègues ont connaissance. Les faire modifier, certes, mais en d'autres lieux. Le jour du match, on mouille le maillot, on ne reste pas dans le bus.**

**A AUCUN MOMENT, les RP du SNEPAP-FSU n'ont proposé à l'Administration de sélectionner les agents ayant une note égale ou supérieure à 19, comme les représentants de la CGT IP l'inventent, et ils le savent bien.**

Pendant que certains :

- ⇒ assument le rôle qui leur a été confié lors des dernières élections
- ⇒ examinent chaque dossier non inclus dans la liste d'avancement
- ⇒ obtiennent la réintégration dans le vivier des promouvables de certains agents qui en avaient injustement été écartés par des DISP sur des motifs purement subjectifs, voire illégaux (CLM, «absence d'intérêt pour le grade supérieur», etc.)
- ⇒ exigent de l'administration des règles claires, pérennes, respectueuses des textes
- ⇒ dénoncent les inégalités auxquelles conduit l'application de critères contestables et opaques (exclusion de certaines personnes en position de détachement notamment, contrairement aux textes en vigueur)

Ces "courageux" participants qui ont déclaré forfait à la première minute les taxent d'écrire eux-mêmes le règlement. Mensonge éhonté.

Aaahh si le SNEPAP FSU avait eu le pouvoir de décider des critères d'avancement, l'intérêt de tous aurait en effet été défendu. Mais laissez-nous donc vos sièges ! Nous en ferons bon usage...

A défaut d'avoir ce pouvoir, qu'il en déplaise à ceux qui ont abandonné le terrain, le SNEPAP FSU a fait entendre sa voix, consacré son temps, donné de son énergie dans l'intérêt de chacun. Le reste n'est qu'invention et pauvres déductions de la part de ceux qui regrettent peut-être de ne pas avoir voulu assister au match. Le public décidera s'il les avait élus pour rester bougonner dans les vestiaires.

Nous ne pouvons que déplorer cette attitude des représentants de la CGT IP, d'autant plus que, sur bon nombre de points, CGT, SNEPAP-FSU, et UFAP se rejoignent (opposition aux classements effectués par les DISP qui souvent ne reposent sur aucun critère objectif, exigence de communication aux agents des mémoires de proposition ou de non proposition dont ils font l'objet, ainsi que de leur rang de classement, etc.). Œuvrer en équipe n'aurait-il pas été plus profitable que de jouer la diva ?

**Les RP du SNEPAP-FSU** continueront de répondre aux sollicitations de l'ensemble des personnels, qu'ils soient syndiqués ou non, comme l'exige le mandat qui leur a été confié.

**Les RP du SNEPAP-FSU** ne céderont pas aux tentations clientélistes: ils sont tous des CPIP en poste sur les terrains et ne nourrissent aucune ambition syndicale ou politique.

**Les RP du SNEPAP-FSU** continueront de s'attacher au traitement égalitaire de TOUS les agents.

Les RP CPIP du SNEPAP-FSU,

Le 02 octobre 2019,



**Représentants CPIP 2ème classe : Titulaire : PEDEN Bastien – 06 88 04 32 73**  
**Suppléante : CARRAUD Estelle – 06 79 93 66 66**

**Représentants CPIP 1ère classe : Titulaire : REBEYREIX Jean Philippe – 07 78 10 53 93**  
**Suppléante : MONCOMBLE Adélaïde – 06 78 50 16 57**

**Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire**

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tél : 07.69.17.78.42 – 07.83.93.41.44

Messagerie : [snepap@fsu.fr](mailto:snepap@fsu.fr) – Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> – <https://twitter.com/snepap>